



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

transports fluviaux

Question écrite n° 36411

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur le devenir du dossier du canal Saône-Moselle. À l'heure où le préfet Hubert Blanc s'est vu confier par le Président de la République une mission pour dynamiser le quart nord-est du pays, il lui demande s'il ne semble pas opportun de reparler de cette liaison importante pour la Moselle qui, il le lui rappelle, est le département le plus touché par les restructurations militaires.

Texte de la réponse

L'examen en première lecture à l'Assemblée nationale du projet de loi de programme relatif à la mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement a conduit à préciser que « les études nécessaires à la réalisation d'une liaison fluviale à grand gabarit entre les bassins du Rhône et de la Moselle seront poursuivies, et qu'un débat public sera organisé d'ici à 2012 ». Dans la perspective de ce débat public, il a été également demandé au préfet de la région Lorraine de faire des propositions sur la gouvernance du projet et de son suivi.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36411

Rubrique : Transports par eau

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 novembre 2008, page 10142

Réponse publiée le : 3 février 2009, page 1154